



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

**FAC 8 septembre 2023**

---

### **Circulation dans le village – sécurité**

Les problèmes de circulation dans le village sont récurrents depuis longtemps. Le Conseil communal doit même déplorer des accidents dus au non-respect des règles de circulation.

Il a été contraint d'amender plus sévèrement les parcages illicites ou dépôt de véhicules sans plaques sur la voie publique. La population est invitée à respecter les règles de circulation, spécialement les priorités, tout en veillant avec bon sens à adapter la vitesse à la configuration des rues. Le stationnement de véhicules sans plaques sur la voie (ou place) publique est interdit.

Les parcages en dehors des places marquées au sol ou sur la voie publique restent interdits et seront sanctionnés.

Les véhicules garés qui gênent la visibilité des conducteurs ainsi que des vitesses de circulation inadaptées compromettent la sécurité des piétons, plus spécialement pour les enfants sur le chemin de l'école et le retour à la maison ainsi que l'accès à la place de jeux.

Les Autorités comptent impérativement sur la population pour appliquer les règles de la circulation routière avec perspicacité et respect d'autrui.

Sonvilier, 8 septembre 2023

Conseil communal